

CIRE D'ABEILLE

Fiche de données de sécurité simplifiée

Conforme au Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission : 10/08/2020

IDENTIFICATEUR DE LA SUBSTANCE :

Nom de la substance : Cire d'abeille
Identité chimique : Non applicable
Numéro CAS : 8012-89-3

PICTOGRAMMES DE DANGER

Pictogrammes de danger (CLP) : Non applicable

MENTION DE DANGER :

Mention d'avertissement (CLP) : La substance n'est pas classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
Phrases de danger (CLP) : La substance n'est pas classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
Conseils de prudence (CLP) : La substance n'est pas classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
Phrases de sécurité : La substance n'est pas classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

CONSIGNES DE SECURITE :

Protection collective :

Pas de mesure particulière

Protection individuelle :

Protection des mains : Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres marques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Les gants de protection utilisés doivent être conformes aux spécifications de la directive 89/686/CEE et la norme correspondante EN374.
Protection oculaire : Lunettes de sécurité avec protection latérale
Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection
Protection des voies respiratoires : En cas de formation de poussière, porter un masque anti-poussière.

Stockage :

Protéger de la lumière, ne pas conserver à des températures supérieures à 30°C.

Déchets - tri et élimination :

Se référer à la réglementation locale en vigueur.

EN CAS D'URGENCE :

Déversement accidentel :

Forme des surfaces glissantes avec l'eau.

Instructions particulières : Mettre les personnes en sécurité
Eviter la formation de poussière.
Utiliser des vêtements de protection individuelle.
Utiliser un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs / poussière / aérosol.
Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Premiers secours :

Inhalation : Emmenez la victime à l'air libre et maintenez-la immobile.
En cas de symptômes persistants, consulter un médecin.
Projection sur la peau : Ne pas enlever le produit solidifié de la peau.
Projection dans les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincez-les soigneusement à grande eau. En cas de symptômes persistants, consulter un médecin.
Ingestion : Se rincer soigneusement la bouche avec de l'eau

Incendie :

Moyens d'extinction appropriés : Activités d'extinction d'incendie en fonction de la mousse de sable environnante.
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau intégral
Instructions particulières : Ne pas inhaler les effluents d'incendie.
Une protection respiratoire et oculaire est nécessaire pour lutter contre les incendies en présence de fumées et de vapeurs.